



MANDAT DE REPRÉSENTATION ASSORTI D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, **Philippe HOURDAIN**, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 18, 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la qualité d'associé de la CCI de région Hauts de France de la société civile immobilière Immo 1 Guindal, à hauteur de 18%.

Décide :

- De donner mandat de représentation à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI du Littoral Hauts-de-France, pour me représenter en qualité de représentant permanent de la CCI de région Hauts-de-France, associé de la SCI Immo 1 Guindal, dans le respect du règlement intérieur de la CCI, et notamment siéger en assemblée des associés pour décisions requises par les statuts qui serait soumise à l'Assemblée.
- Le présent mandat est assorti de la délégation de ma signature à **Monsieur François LAVALLEE**, aux fins de signer tous documents et actes attachés au mandat de représentation ci-dessus consenti, et après validation de la Direction Juridique.

Le mandataire rend compte de l'exécution de son mandat, et le cas échéant, à la demande du Président, devant l'Assemblée de la CCI de région Hauts de France.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Le mandat de représentation et la délégation de signature sont révocables à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 25 mars 2022

Philippe HOURDAIN